

2.L.M
Société civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 96 chemin des Noisettes
76480 DUCLAIR
939 463 519 RCS ROUEN

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date de signature des présentes,

- Monsieur Julien MALANDIN,
Demeurant 96 chemin des Noisettes – 76480 DUCLAIR,

Associé unique et propriétaire des 1 000 parts sociales de la société 2.L.M, et également gérant de la société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Compte tenu de la signature d'un acte de cession de part sociale, Monsieur Julien MALANDIN a acquis auprès de Monsieur Patrice MALANDIN, une part sociale de la société 2.L.M et est devenu à compter de cette date, associé unique de la société.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de l'article 7 des statuts,
- Suppression des dispositions relatives à la constitution de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, compte tenu de la signature de la cession de part intervenue entre Monsieur Patrice MALANDIN et Monsieur Julien MALANDIN, décide de modifier l'article 7 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à MILLE (1.000) euros.

Il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales de UN (1) euro chacune, numérotées de 1 à 1.000, entièrement souscrites et libérées comme indiquées ci-dessus, et attribuées comme suit, savoir :

<i>Monsieur Julien MALANDIN, propriétaire de MILLE parts sociales, numérotée de 1 à 1 000, ci..</i>	<i>1 000 parts</i>
<i>Total égal au nombre de parts composant le capital social :</i>	<i>1 000 parts</i>

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de supprimer le TITRE VIII - DIVERS des statuts, s'agissant de dispositions relatives à la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le gérant et l'associé unique
Julien MALANDIN

Signé par :



BC8F439FDC474A0...